



ARRETE n° 25-32 DONNANT DELEGATION
A M. Luc STREHAIANO
Vice-président délégué et Président du CA SDIS

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 0-01 du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 0-07 du 9 juillet 2021 désignant les représentants de la Présidente à la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise (CDAC 95) ;

Considérant que la CDAC 95 se réunira le mardi 5 août 2025 afin de statuer sur la demande de modification substantielle d'un projet de création d'un ensemble commercial sis à Cormeilles-en-Parisis ;

Considérant que Mme Véronique PELISSIER et M. Philippe ROULEAU ne pourront siéger ce jour-là ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à M. Luc STREHAIANO, aux fins de représenter Mme la Présidente à la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise (CDAC 95) qui se réunit le mardi 5 août 2025.

ARTICLE 2 : M. Luc STREHAIANO fait appel à la Direction Générale des Services pour l'exercice de cette délégation et en rend compte à la Présidente du Conseil départemental.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur valdoise.fr.

Fait à Cergy-Pontoise, le

Marie-Christine CAVECCHI